

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2025**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17  
DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 31 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			X		X				X		X	
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine						
2	LOUIS-MARIE	Annie	X		CELIGNY	Jean-Luc						
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges						
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre						
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary						
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis						
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred						
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François						
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe						
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget						
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise						
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle						
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David						
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina						
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys						
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette						
18	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice						
19	FRAIR	Jules	X		BORDELAIS	Félicien						
20	JEANNE	Ghylaine	X		BEAUPERTHUY	Emmery						
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick						
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole						
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge		X				
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe						
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn						
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien						
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse						
28	NAVIS	François		X	TOTO	Joel						
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		X				
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anaïs						
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		X				
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie						

	<b>TITULAIRES</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<b>SUPPLEANTS</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	ABELA	Jean-Marie	X		PARSHAD	Alain		
50	ALBERT	Richard	X		VEYRIER	Didier		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	PROCIDA	Gérard	X		AZINCOURT	Allan		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

**Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

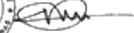
Voix pour	28
Abstentions	4
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1** : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 17 décembre 2024 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 17 février 2025  
Président  
DULAC Daniel


*Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17  
DECEMBRE 2024**

**Ordre du jour**

**AFFAIRES GENERALES**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 14 juin 2024
2. Modification de la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG
3. Modification de la liste des membres des commissions sectorielles et instances représentatives du Sy.MEG : éclairage public, gestion énergétique, transition énergétique, qualité, travaux, commission consultative paritaire, comité du système de distribution publique d'électricité CSDPE

**AFFAIRES FINANCIERES**

4. Décision modificative n°2 de l'exercice 2024
5. Autorisation budgétaire spéciale donnée au Président pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
6. Modification des modalités de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : CCMG

**AFFAIRES JURIDIQUES**

7. Transfert de la compétence IRVE de la commune de l'Anse-Bertrand au Sy.MEG
8. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Capesterre B/E au Sy.MEG
9. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Vieux-Fort au Sy.MEG
10. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Trois-Rivières au Sy.MEG
11. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Saint-François au Sy.MEG
12. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Pointe-Noireau Sy.MEG
13. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Le Moule au Sy.MEG
14. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Lamentin au Sy.MEG
15. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Gourbeyre au Sy.MEG
16. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Gourbeyre au Sy.MEG
17. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Sainte-Anne au Sy.MEG

## **SERVICES TECHNIQUES**

18. Elaboration du schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques (SDIRVE)
19. Programme d'aide à l'électrification rurale

## **RESSOURCES HUMAINES**

20. Création d'emplois non permanents pouvant être pourvu au titre d'activités accessoires
21. Contrats d'apprentissage modification de la délibération n° DEL-2023-DRH-17 du 4 mai 2023
22. Adoption du plan de formation 2024

La séance débute à 18H25.

Elle est présidée par Monsieur Daniel DULAC, le Président.

Le mardi 17 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2<sup>ème</sup> fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre d'élus au comité syndical : 60

Accusé certifié exécutoire

	TITULAIRES	Présents	Réception par le preneur		SUPPLÉANTS	Présents	Abs, exc
			Présents	Abs, exc			
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine	
2	LOUIS-MARIE	Annie		X	CELIGNY	Jean-Luc	
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre	
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary	
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis	
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain	
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred	
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François	
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe	
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget	
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise	
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina	
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys	
17	ROBIN	Sabrina		X	SAINT-AURET	Sylvette	
18	DESIREE	Pierre		X	ROSEAU	Fabrice	
19	FRAIR	Jules		X	BORDELAIS	Félicien	
20	JEANNE	Ghylaine		X	BEAUPERTHUY	Emmery	
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick	
22	POMPILIUS	Anais		X	DI RUGGIERO	Nicole	
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe	
25	MARICEL	Arthur		X	SAPOTILLE	Jocelyn	
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien	
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse	
28	NAVIS	François		X	TOTO	Joel	
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte	
30	BONTE	Jean-Louis	X		EMMANUEL	Anais	
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	

	TITULAIRES		Accusé certifié exécutoire		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
			Présents	Abs, exc	Présents	Abs, exc	Présents	Abs, exc	Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		X		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice				
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERSIN	Rony				
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise				
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François				
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy				
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine				
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise				
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue				
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri				
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy				
44	LAVAUROY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal				
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel				
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges				
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie				
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée				
49	ABELA	Jean-Marie		X	PARSHAD	Alain				
50	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier				
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme				
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany				
53	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme				
54	PROCIDA	Gérard		X	AZINCOURT	Allan				
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert				
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis				
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie				
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier				
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan				
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas				

**Secrétaire de séance : M. Éric LATCHOUMANIN**

Le président propose de passer à l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 JUIN 2024**  
Délibération N°DEL-2024-DAG-17

Examen du procès-verbal de la séance du 14 juin 2024.

Le rapport est soumis au vote par le président.

**VOTE : à l'unanimité**

**2 – Décision modificative n°2 de l'exercice 2024**  
Délibération N°DEL-2024-DAF- 18

Madame Nudivine MAVER-NEBOR, directrice des affaires financières explique que la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 ajuste les prévisions du budget primitif 2024 et de la décision modificative n°1 en respectant l'équilibre budgétaire de 2024.

Elle présente ensuite les grandes lignes de la décision modificative n°2 du budget du syndicat.

Après l'adoption de la décision modificative, le budget d'investissement s'élève à 50 527 087,00 euros en dépenses et en recettes.

Le rapport est soumis au vote par le président

**VOTE : à l'unanimité**

**3 – Autorisation budgétaire spéciale donnée au Président pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**  
Délibération N°DEL-2024-DAF- 19

Madame MAVER-NEBOR indique que l'exécutif peut jusqu'à l'adoption du budget soit jusqu'au 15 avril maximum, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits ont été ouverts en 2024 pour un montant de 16 155 974,00 euros. Le président sera donc autorisé à engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif 2025 pour un montant global de 4 038 993,00 euros.

Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est donc en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes qui seront émis.

Le rapport est soumis au vote par le président

**VOTE : à l'unanimité**

**4 – Modification des modalités de reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : CCMG**  
 Délibération N°DEL-2024-DAF- 20

Madame MAVER-NEBOR poursuit en expliquant que dans le cadre de la stratégie financière mise en place par le syndicat en début d'année, la Communauté de Communes de Marie-Galante a délibéré en octobre dernier afin de modifier le taux de reversement de la TICFE à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2024 : 40 % au lieu de 50 % actuellement.

Il s'agit pour le syndicat de délibérer de manière concordante sur le taux de reversement de la TICFE à la CCMG.

Le rapport est soumis au vote par le président

**VOTE : à l'unanimité**

**5 – Modification de la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG**  
 Délibération N°DEL-2024-DAG-21

Madame ML DARTRON-GUSTAVE explique que des changements de délégués sont intervenus dans la liste des membres du comité syndical du Sy.MEG :

Délégués de la commune de Saint-François

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Jean-Marie ABELA	- Monsieur Alain PARSHAD
- Monsieur Richard ALBERT	- Monsieur Didier VEYRIER

Délégués de la ville des Abymes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Pierre Emile DAVID	- Madame Christine HOUBLON
- Madame Annie LOUIS-MARIE	- Monsieur Jean-Luc CELIGNY

La nouvelle liste des membres du comité syndical du Sy.MEG est soumis au vote par le président.

**VOTE : à l'unanimité**

**6 – Modification de la liste des membres des commissions sectorielles et instances représentatives du Sy.MEG : éclairage public, gestion énergétique, transition énergétique, qualité, travaux, commission consultative paritaire, comité du système de distribution publique d'électricité CSDPE**  
 Délibération N°DEL-2024-DAF-05

Madame ML DARTRON-GUSTAVE indique que cette délibération fait suite à la précédente.

En effet suite à la démission de Monsieur Didier MERIDAN, la ville des Abymes a procédé à son remplacement. Mme Madame Annie LOUIS-MARIE a été nommée déléguée titulaire.

Pour rappel M. Didier MERIDAN était membre des commissions suivantes :

- Eclairage public, gestion énergétique, transition énergétique
- Qualité
- Travaux
- Commission consultative paritaire (titulaire)
- Commission consultative paritaire membre suppléant représentant de la communauté d'agglomération Cap Excellence
- Comité du Système de Distribution Publique d'Electricité (CSDPE)

En l'absence de Madame Annie LOUIS-MARIE, Monsieur HERIC ANDRE explique qu'il serait plus convenable de proposer à Madame Annie LOUIS-MARIE de remplacer Monsieur MERIDAN dans toutes les instances et commissions ou il siègeait.

Après discussion, les membres de l'assemblée décident de reporter ce point au prochain comité syndical.

### **POINT REPORTE**

**07** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de L'Anse-Bertrand au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-23

**08** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Capesterre Belle Eau au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-24

**09** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Vieux-Fort au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-25

**10** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Trois-Rivières au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-26

**11** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Saint-François au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-27

**12** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Pointe-Noire au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-28

**13** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Le Moule au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-29

**14** – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Lamentin au Sy.MEG  
Délibération N°DEL-2024-JUR-30

**15 – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Gourbeyre au Sy.MEG**  
Délibération N°DEL-2024-JUR-31

**16 – Transfert de la compétence IRVE de la commune de Sainte-Anne au Sy.MEG**  
Délibération N°DEL-2024-JUR-32

**17 – Elaboration du schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicule électrique**  
Délibération N°DEL-2024-JUR-33

Madame Ketty PEROUMALKAN, explique que conformément à ses statuts, le syndicat peut depuis 2022 exercer la compétence optionnelle relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

L'élaboration d'un document stratégique SDIRVE schéma directeur des infrastructures de recharges de véhicules électriques est essentiel. Cette feuille de route vise à assurer un déploiement d'IRVE à la fois adapté, coordonné et cohérent sur l'ensemble du territoire

Le syndicat bénéficie à cet effet d'une subvention FACE pour déployer des bornes IRVE.

Ainsi, au total treize ont transféré la compétence IRVE au syndicat par délibération.

Il s'agit alors pour le Sy.MEG d'accepter ces transferts de la compétence IRVE sur l'ensemble des périmètres communaux concernés.

Le syndicat est en attente de la délibération pour plusieurs autres communes (Morne-à-l'Eau).

Le président explique que la répartition des bornes sur les différentes communes représente un montant de 2 millions d'euros (80% de financement et 20 % à la charge des communes). En moyenne 8 à 10 bornes seront installées sur chaque territoire.

Le rapport est soumis au vote par le président.

**VOTE : à l'unanimité**

**17 – Programme d'aide à l'électrification rurale**  
Délibération N°DEL-2024-DST-33

Madame PEROUMALKAN explique que le Sy.MEG propose dans le cadre de ses missions, l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux financés par le FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification).

Ce programme comprend des projets visant à améliorer la qualité de l'électricité distribuée et à prévoir l'extension du réseau de distribution publique.

Les opérations portent sur la création de réseau haute tension (HTA), la construction de postes de transformation ainsi que des extensions du réseau basse tension en souterrain.

Le syndicat avait sollicité les communes pour faire connaître leurs zones à développer. Plusieurs communes ont fait connaître leurs projets qui devaient se limiter au domaine public (Anse-Bertrand, Goubeyre, Goyave, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port Louis, Terre de bas, Vieux Habitants).

Pour information, le syndicat ne perçoit que 300 000 euros de subventions annuelle FACE pour réaliser les travaux d'extension. Dans ce contexte financier contraint, tous les projets n'ont pu être validés en raison également d'une répartition équitable des projets sur le territoire.

Pour les autres communes (Vieux-Fort, Capesterre .....) qui n'ont pu répondre dans les délais, les projets seront étudiés dans le cadre de la prochaine conférence départementale qui se tiendra en février 2025 pour des travaux en 2026.

Le rapport est soumis au vote par le président.

**VOTE : à l'unanimité**

**18 – Création d'emplois non permanents pouvant être pourvu au titre d'activités accessoires**  
Délibération N°DEL-2024-DRH-34

Madame Cindy COEZY-PIERRE, Directrice des Ressources Humaines explique que les collectivités et établissements peuvent par contrat, recruter des agents contractuels de droit public lors d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de douze mois maximums.

Pour rappel, en 2008 à la création du syndicat, ce dernier avait délibéré sur le recours à des fonctionnaires territoriaux.

Pour permettre le travail sur ~~des dossiers spécifiques~~ est nécessaire de recourir et de créer des emplois au titre de l'activité accessoire dans les domaines suivants : Affaires juridiques, Contrôle de gestion et Informatique.

Ces agents assureront des fonctions de :

- Chargé (e) de mission Commande Publique,
- Juriste,
- Conseiller (ère) technique Contrôle de gestion,
- Conseiller (ère) technique Informatique.

Le rapport est soumis au vote par le président.

**VOTE : à l'unanimité**

**19 – Contrats d'apprentissage modification de la délibération n° DEL-2023- DRH-17 du 4 mai 2023**  
Délibération N°DEL-2024-DRH-35

Madame COEZY-PIERRE explique que le syndicat souhaite favoriser l'insertion des jeunes dans des métiers porteurs.

Le recours au contrat d'apprentissage avait déjà été expérimenté au Sy.MEG dans le cadre de la préparation du diplôme de BTS ou licence électrotechnique.

Il s'agit donc d'ouvrir ce dispositif à des formations supplémentaires (BTS en comptabilité gestion et BTS en communication) en fonction des besoins du syndicat.

Dans ce cadre, le syndicat est exonéré des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et de France Travail, et les frais de formation peuvent être pris en charge à 100% par le CNFPT sous certaines conditions.

**VOTE : à l'unanimité**

**12 –Adoption du plan de formation 2024**  
Délibération N°DEL-2024-DRH-36

La législation impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Notons que le Plan de Formation du Sy.MEG est annuel.

Le plan de formation 2024 a été joint en annexe.

Celui-ci a reçu un avis favorable du Comité Technique le 28 juin 2024.

Le rapport est soumis au vote par le président

**VOTE : à l'unanimité**

## Questions diverses

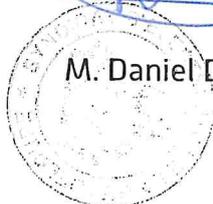
Le président remercie les membres du comité syndical de leur disponibilité à cette période particulière de l'année.

Il profite de cette occasion pour souhaiter de bonnes fêtes de fin d'années à chacun des élus.

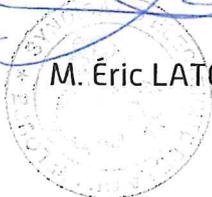
\*\*\*\*\*

Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 19H30.

Le président du Sy.MEG

  
  
M. Daniel DULAC

Le secrétaire de séance

  
  
M. Éric LATCHOUMANIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200010759-20250131-DEL-2025-DAG-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2025